

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE MODIFIANT L'ÉCHANGE DE NOTES DU 6 JUILLET 1970 CONCERNANT LES SERVICES DE PILOTAGE DANS LES GRANDS LACS ET LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT JUSQU'À SAINT-RÉGIS (AVEC UN MÉMOIRE D'ACCORD)

III

Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique au Chargé d'Affaires par intérim du Canada

Le 11 août 1970

MONSIEUR LE CHARGÉ D'AFFAIRES,

J'ai l'honneur de me référer à l'échange de notes du 6 juillet 1970 qui constituait un accord entre le Gouvernement des États-Unis et le Gouvernement du Canada concernant les services de pilotage à assurer dans les eaux américaines et les eaux canadiennes des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent jusqu'à Saint-Régis.

Je propose que les dispositions existantes soient changées conformément à l'amendement ci-joint qui a été signé le 31 juillet 1970 par le Ministre des Transports du Canada et le 6 août 1970 par le Secrétaire aux Transports des États-Unis.

Si cette proposition agréée au Gouvernement du Canada, je propose que la présente Note, son amendement ci-annexé et la réponse de votre Gouvernement, dont les versions anglaise et française font également foi, constitueront un accord entre nos deux Gouvernements. Cet accord modifiera celui du 7 juillet 1970 et régira les services de pilotage sur les Grands Lacs à compter du 12 août 1970.

Veuillez agréer, Monsieur le Chargé d'Affaires, les assurances renouvelées de ma haute considération.

Pour le Secrétaire d'État,
MARTIN J. HILLENBRAND

Pièce jointe:

Amendement au Mémoire d'accord concernant
le pilotage sur les Grands Lacs

L'honorable Peter M. Towe
Chargé d'Affaires par intérim du Canada